



VÉRIFICATION DES STATUTS

Ce document vous permettra de vérifier si les règles définies pour votre projet sont cohérentes avec les principes coopératifs que vous avez appris à l'étape 1.

Il vous permet également d'écrire clairement vos statuts.

Vous verrez à la fin comment cet outil facilite la mise au point de vos statuts. Nous vous donnons quelques exemples issus du projet de Music Coop pour mieux comprendre comment rendre conformes vos statuts.





Votre projet pour travailler et entreprendre en coopérative :

Nous décidons que :

...

...

...

...

Dans quel article de nos statuts :

...

...

...

...

**Pourquoi ?
Quel est notre but ?**

1^{er} principe

...

...

...

Principe

1^{er} principe

2^e principe

3^e principe

...



Exemple de la coopérative musicale

Nous décidons que :

Il n'y aura aucune discrimination arbitraire pour devenir membre. L'adhésion reposera sur la volonté explicitement exprimée par tout candidat.

Dans quel article de nos statuts :

Chapitre 3
MEMBRES &
ORGANES DE
DÉCISION

ART. 7
ENGAGEMENT
DES MEMBRES

Pourquoi ? Quel est notre but ?

Personne ne sera discriminé. En revanche, chaque membre potentiel doit être conscient de ce que signifie être membre.

Principe

1^{er} principe :
adhésion
volontaire et
ouverte à tous





Exemple de la coopérative musicale

Nous décidons que:

L'assemblée des membres de Music Coop prendra ses décisions à la majorité simple des membres présents à l'Assemblée.

Dans quel article de nos statuts:

Chapitre 3
ORGANES DE DÉCISION DE LA COOPÉRATIVE
ART. 14
QUORUM POUR LA PRISE DE DÉCISION

Pourquoi? Quel est notre but ?

Nous voulons que chaque membre actif ait le même poids lors du vote et dans l'expression des opinions pour prendre les décisions importantes.

Principe

2^e principe : contrôle démocratique des membres





Exemple de la coopérative musicale

Nous décidons que :

Chaque membre apportera une contribution de 50 €.

Dans quel article de nos statuts :

Chapitre 2
ENGAGEMENT FINANCIER
ART. 5 CAPITAL ET PARTS SOCIALES

Pourquoi ? Quel est notre but ?

Nous décidons que tout le monde doit marquer son engagement en contribuant au capital, mais avec un minimum accessible à tous.

Principe

3^e principe :
Participation économique des membres





Exemple de la coopérative musicale

Nous décidons que :

En cas d'excédents réalisés sur l'activité de la coopérative, 50 % seront donnés à un autre projet coopératif et 50 % à une association locale de musique.

Dans quel article de nos statuts :

Chapitre 2
ENGAGEMENT FINANCIER ART. 6
REDISTRIBUTION DES EXCÉDENTS

Pourquoi? Quel est notre but ?

Nous voulons que notre projet virtuel COOPLAB continue après l'école et nous voulons contribuer à notre communauté.

Principe

7^e principe : engagement pour la communauté

